



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Évolutions du contrôle technique automobile

Question écrite n° 10311

Texte de la question

M. Jérôme Nury interroge M. le ministre des transports sur les évolutions prévues du contrôle technique automobile à compter de janvier 2026. Une première évolution réglementaire introduit la vérification systématique des campagnes de rappel liées à des défauts graves, pour éviter un scandale similaire à celui connu avec les *airbags* Takata. Cependant, la seconde évolution réglementaire soulève une vive inquiétude. En effet, la mesure prévoit un nouveau système de contrôles et des sanctions accrues pour les centres de contrôle technique ne respectant pas scrupuleusement la législation, avec même la possibilité de demander un renouvellement du contrôle pour les véhicules d'un centre donné. De nombreux automobilistes craignent que cela puisse conduire à un zèle excessif dans l'application des règles, réduisant ainsi la marge de tolérance actuelle, par exemple sur les tests de pollution des moteurs diesel Euro 4 et 5. Cette situation pourrait avoir un fort impact social notamment pour les usagers des zones rurales et les ménages modestes, pour lesquels la voiture reste un outil de mobilité indispensable. Par ailleurs, une partie de plus en plus importante de la population ne respecte plus le passage obligatoire au contrôle technique, notamment depuis 2019 avec le durcissement du contrôle, l'inclusion des tests d'émission qui ne relèvent plus de la sécurité routière et la hausse du coût des pièces qui rend impossible les réparations pour certains ménages. Il faut rappeler de surcroît que certaines propositions de l'Union européenne, telle que l'instauration d'un contrôle annuel pour les véhicules de plus de 10 ans, contribuent à l'inquiétude des automobilistes, même si la France s'est montrée défavorable à une telle évolution. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement envisage pour rassurer les automobilistes sur le fait que cette évolution réglementaire n'aboutira pas à un contrôle technique beaucoup plus restrictif à partir de janvier 2026.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Nury](#)

Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10311

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2025](#), page 8592

Question retirée le : 21 avril 2026 (Fin de mandat)